



Intéressement RATP 2026-2029

Beaucoup d'affichage, peu d'amélioration réelle



Ce que propose la direction

- Un nouvel indicateur financier moins-disant en remplacement de l'EBE
- Des objectifs (bonus-malus / perception voyageurs) plus exigeants avec un potentiel de redistribution limité
- Un nouvel indicateur sécurité (taux de fréquence des AT) peu maîtrisable et peu incitatif
- Maintien des règles actuelles : plafond bloqué à 3% de la masse salariale ; répartition égalitaire sans reconnaissance du rôle managérial



Nos propositions

- Porter le **plafond de redistribution à 4% de la masse salariale**
- Adapter les objectifs pour un **potentiel de redistribution plus incitatif**
- **Revoir le critère RSE** en remplacement de l'indicateur sécurité (sobriété énergétique...)
- Introduire dans la répartition une **part modulée liée aux responsabilités managériales**



Position CFE-CGC

Nous refusons : un accord sans gain réel, des objectifs inatteignables, un système peu incitatif

Nous voulons : un intéressement plus juste, plus lisible et plus motivant ; une meilleure reconnaissance de l'encadrement ; des résultats qui profitent réellement aux salariés



◀ Pour suivre
toutes nos actualités
et nos réseaux sociaux

Nous contacter

Syndicat CFE-CGC Groupe RATP
168/170 rue Saint Denis 75002 PARIS
Courriel : contact@cfe-cgc-ratp.com